



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE



DEMANDE D'INFORMATION

**NUMERO DE LA DEMANDE D'INFORMATION :
RFI-APPHC MADAGASCAR-2020-001**

**Avancements des Soins de l'Hémorragie de Post-Partum : Etude de cas
sur le maintien des services essentiels de maternité dans le contexte
du COVID-19.**

DATE DE PUBLICATION : 10 aout 2020

**DATE ET HEURE LIMITES DE PRÉSENTATION DES
CANDIDATURES :**

24 aout 2020

17h (UTC+3)

Les candidatures doivent être transmises par courriel à l'adresse : heard@urc-chs.com

Date limite pour envoyer des questions : 14 aout à **17 h (UTC+3)**

Questions à envoyer UNIQUEMENT par courriel : heard@urc-chs.com

Pour tous renseignements, communiquer avec :
Danielle Charlet, M.D., Ph.D.

La publication de la présente Demande d'information n'engage pas URC à accorder une attribution et n'oblige pas non plus URC/HEARD ou le gouvernement américain à s'acquitter des coûts encourus durant la préparation et la présentation d'une candidature. URC peuvent rejeter tout dossier qui ne remplit pas les conditions de la Demande d'information. En outre, le financement des propositions retenues dépend des fonds disponibles de l'USAID.

USAID'S HEALTH EVALUATION AND APPLIED RESEARCH DEVELOPMENT (HEARD) PROJECT

Projet HEARD (Évaluation sanitaire et recherche et développement appliquée) de l'USAID

TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	i
1. Objet de la demande d'information	1
2. Objectifs généraux	1
3. Candidates et candidats retenus.....	1
4. Durée du projet.....	2
5. Activités prévues	2
6. Instructions relatives aux candidatures	2
6.1 Critères d'admissibilité.....	2
6.2 Instructions générales	2
6.3 Contenu du dossier technique	3
6.4 Exigences relatives à la présentation du dossier technique	3
7. Processus d'examen et de notification	4
7.1 Examen technique.....	4
7.2 Critères d'examen du dossier technique.....	4
7.3 Examen stratégique et opérationnel.....	4
7.4 Processus de notification	4
7.5 Critères d'attribution.....	5
8. Contexte	6

1. OBJET DE LA DEMANDE D'INFORMATION

Le but de la demande d'information est de **trouver des institutions partenaires** pour développer des études de cas qui documentent et permettent de comprendre les adaptations qui ont été rendues nécessaires par la pandémie Covid-19 pour maintenir la continuité des soins maternels essentiels à Madagascar.

Le projet HEARD (Health Evaluation and Applied Research Development) financé par USAID et géré par University Research Co., LLC, vise à attribuer 1-5 financements entre 5,000-10,000USD pour le développement des études de cas dans le cadre de la recherche de mise en œuvre qui explorent comment les services de soins maternels essentiels soient maintenus dans le contexte du Covid-19. Ces études de cas sont directement liées avec le portfolio de travail en cours par le partenariat du projet « Progrès en matière d'activités de prise en charge de l'hémorragie du post-partum » (Advancements in Postpartum Hemorrhage Care—APPHC).

2. OBJECTIFS GENERAUX

Le projet HEARD cherche à établir des partenariats avec des chercheurs de Madagascar pour le développement d'études de cas sur la continuité des soins maternels essentiels, avec une attention particulière sur les urgences obstétricales et l'hémorragie du post-partum dans le contexte du Covid-19.

Les études de cas pourraient inclure, entre autres, par exemple :

- L'opérationnalisation du Plan de continuité des services de santé maternelle, néonatale, infantile, de l'adolescent et nutrition face à la pandémie de COVID-19 à Madagascar
- Les approches/adaptations qui ont été développés pour la continuitée des soins maternels essentiels (ex. les accouchements dans une formation sanitaire)
- Les taux et tendances et les facteurs causals ou liés à l'utilisation des services de santé maternelle
- La pérennisation et la valeur des approches adaptés pour la prestation des soins, au delà de la pandémie covid-19
- La résistance du système de santé – facteurs contribuant a la résistance du système de santé pour pouvoir maintenir la continuité des soins maternels essentiels.

3. CANDIDATES ET CANDIDATS RETENUS

Les candidates et candidats retenus doivent répondre aux critères d'admissibilité (Section 6.1) et :

- a. présenter une proposition très claire pour un sujet et une approches pour une ou plusieurs étude de cas ;
- b. avoir une expertise technique avérée dans les domaines de l'hémorragie du post-partum, de la santé maternelle et des systèmes de santé à Madagascar ;
- c. prouver avoir mené à bonne fin des études de recherche/investigation/analyse à Madagascar ; et,
- d. posséder de fortes capacités institutionnelles financières et de gestion.

4. DUREE DU PROJET

Les activités devraient débuter en septembre 2020 et se poursuivront pendant environ 4 (quatre) mois.

5. ACTIVITES PREVUES

On prévoit que les candidates/candidats sélectionné(e)s mèneront les activités suivantes :

1. Développer le protocole de recherche et les outils pour l'étude de cas/les études de cas ;
2. Gérer la soumission du dossier au comité d'éthique local, si besoin ;
3. Mettre en œuvre la collecte des données et l'analyse ;
4. Produire un rapport final sur l'étude de cas/les études de cas et une note de politique ; et,
5. Participer aux réunions périodiques du groupe technique de travail sur l'HPP/maternité sans risque durant la mise en œuvre de la recherche.

Les activités pourraient être menée par une ou plusieurs chercheurs/organisations/écoles de santé publique (ou individus liés avec une telle institution). Les candidates chercheurs sont encouragés à inclure des étudiants (niveau Master ou Phd) parmi les membres de l'équipe de recherche/analyse.

6. INSTRUCTIONS RELATIVES AUX CANDIDATURES

6.1 CRITERES D'ADMISSIBILITE

Les chercheurs des organismes techniques ou d'enseignement **basés à Madagascar** sont invités à présenter leur candidature. La candidate ou le candidat doit être affilié à un des types d'organismes suivants :

1. un établissement d'enseignement supérieur ; un école de santé publique ; une formation sanitaire avec des spécialistes en santé publique, des professeurs et étudiants affiliés ou parmi leur personnel ;
2. un organisme/ONG/association à but non lucratif ;
3. un cabinet de recherche à but lucratif (le paiement de frais ou de profits ne sera pas autorisé).

Les dossiers de candidature des organismes qui ne remplissent pas les critères d'admissibilité décrits précédemment ne feront l'objet ni d'un examen ni d'une évaluation.

6.2 INSTRUCTIONS GENERALES

Information principale

- Date limite pour envoyer des questions sur la demande d'information : 14 aout 2020 ;
- Date limite de présentation des candidatures : 24 aout 2020 ;
- nombre d'attributions prévues : une à cinq ;
- nombre maximum de pages de la réponse technique : trois pages maximum (page couverture et annexes non incluses) ;
- langue de la réponse technique : français ou anglais uniquement.

Toutes les réponses reçues avant le délai feront l'objet d'un examen pour déterminer la capacité de suivre les critères définies à la Section 6. Les candidatures peuvent être jugées non valables si elles ne suivent pas les instructions de cette demande d'information. La Section 7 précise les procédures et les

critères d'évaluation technique des réponses. Les candidates et candidats sont invités à lire attentivement les instructions.

Les questions relatives à la Demande d'information doivent être rédigées en français ou en anglais et envoyées par courriel à heard@urc-chs.com le **14 aout 2020** au plus tard.

Les réponses apportées à la Demande d'information doivent être présentées en français ou en anglais et envoyées par courriel à heard@urc-chs.com le **24 aout 2020** au plus tard.

6.3 CONTENU DU DOSSIER TECHNIQUE

Le dossier technique doit être spécifique, complet et présenté de manière concise. Il doit illustrer **l'expertise technique** et les **capacités organisationnelles** que le candidat ou la candidate possède pour entreprendre les activités décrites dans la demande d'information. La déclaration d'expertise technique et de capacités organisationnelles doit comprendre les domaines suivants :

- Section 1. Etude de cas/études de cas : Proposition. Décrire le sujet de l'étude de cas/les études de cas, la question/les questions à laquelle/auxquelles la recherche va répondre, l'approche choisi pour mener cette recherche, la méthodologie (y compris la faisabilité de l'approach proposé dans le contexte du COVID-19) (ex. si la collecte de données primaires est proposées, plutôt qu'une analyse secondaire des données existantes, veuillez décrire comment ceci va être possible dans le context du COVID-19) (**1.5 pages max**).
- Section 2. Brève description de l'expérience et de l'expertise de l'équipe proposé dans les sujets de l'hémorragie du post-partum, de la santé maternelle et/ou de la recherche sur les systèmes de santé (**0.5 page max**) ;
- Section 3. Brève description de l'expérience et de l'expertise de l'équipe proposé dans la gestion des activités de recherche à Madagascar (**0.5 page max.**) ;
- Section 4. Brève description de la capacité institutionnelle de coordination et de mise en œuvre des activités citées ci-dessus, y compris la capacité de gestion technique, financière et administrative (**0.5 page max**).

6.4 EXIGENCES RELATIVES A LA PRESENTATION DU DOSSIER TECHNIQUE

- a. Le dossier technique doit :
 - être rédigé en français ou en anglais ;
 - être saisi dans un programme compatible avec Microsoft Word, à simple interligne avec une police de caractères de corps 11 et des marges d'un pouce (2,5 cm) ;
 - être sauvegardé et présenté dans un document sous format PDF ou Word et comprendre toutes les sections et annexes ;
 - comporter une numérotation des pages, le numéro de la Demande d'information (RFI-APPHC_Madagascar-2020-001) et le nom du candidat ou de la candidate ainsi que de l'organisme sur chaque page ;
 - comprendre 3 (trois) pages, page de couverture et annexe non comprises.
- b. La **page de couverture** (non incluse dans le nombre maximum de pages) du dossier technique doit présenter les informations suivantes :
 - le titre du programme/projet ;

- le numéro de référence de la Demande d'information ;
 - le nom de l'organisme répondant à la Demande d'information ;
 - le nom de la personne-ressource, le numéro de téléphone, l'adresse email, l'adresse et le nom ainsi que le titre d'au moins une des personnes qui a préparé le dossier ainsi que les signatures correspondantes.
- c. les **curriculum vitae (CV)** du ou de la Responsable de la recherche proposée doivent figurer dans une Annexe.
- d. Une lettre d'appui du Ministère de la Santé Publique qui démontre leur appui et intérêt pour l'étude de cas/les études de cas, la relevance du sujet pour le Ministère de la Santé Publique et le potentiel pour l'utilisation des résultats pour la prise de décision, devrait figurée en Annexe.

7. PROCESSUS D'EXAMEN ET DE NOTIFICATION

7.1 EXAMEN TECHNIQUE

Un Comité d'examen technique (CET) évaluera la déclaration d'expertise technique et de capacités organisationnelles des candidates et candidats. Durant ce processus, il prendra en considération les critères d'admissibilité (Section 6.1) et les critères d'examen technique (Section 7.2) décrits dans la présente demande d'information.

7.2 CRITERES D'EXAMEN DU DOSSIER TECHNIQUE

Les réponses techniques feront l'objet d'un examen et d'une évaluation selon les critères suivants :

1. La faisabilité, la force et la rigueur de l'approche proposé pour l'étude de cas/les études de cas;
2. Une expérience avérée et une expertise méthodologique et appliquée dans le domaine de l'hémorragie du post-partum, de la santé maternelle et/ou de la recherche sur les systèmes de santé ; et,
3. une expérience et une expertise avérées relatives à la gestion et à la coordination des activités de recherche à Madagascar.

7.3 EXAMEN STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL

En plus de l'évaluation technique, le projet HEARD mènera une évaluation de la capacité financière et administrative du candidat/de la candidate. Les partenaires du projet APHPP mèneront à leur tour une revue stratégique des sujets proposés pour les études de cas.

7.4 PROCESSUS DE NOTIFICATION

URC procédera à un examen des dossiers et sélectionnera les réponses présentées conformément aux directives et aux critères établis dans la présente Demande d'information

URC se réserve le droit de ne pas tenir compte des réponses qui ne suivent pas les directives. URC n'est pas tenu de délivrer un instrument financier ou d'accorder une attribution à la suite de cette Demande d'information.

Si l'examen d'une réponse donne lieu à une décision de solliciter une proposition détaillée, URC formulera les exigences et les instructions spécifiques qui s'y rapportent.

7.5 CRITERES D'ATTRIBUTION

Les organismes doivent remplir certaines conditions pour être admissibles à un financement du gouvernement américain. Même si ces conditions ne sont pas obligatoires pour présenter une réponse technique à la Demande d'information, elles devront être remplies si la ou le candidat est invité(e) à présenter un dossier détaillé. Elles comprennent, entre autres, ce qui suit :

- A. Chaque candidate ou candidat qui sollicite un financement de l'USAID pour la première fois fait l'objet d'une évaluation avant l'attribution en vue de vérifier qu'elle ou il a suivi les procédures adéquates pour recevoir un financement de l'USAID (ADS 303.3.8) ;
- B. à moins que la candidate ou le candidat soit un individu ou un organisme d'attribution fédéral dérogé de ces prescriptions en vertu de l'article 25 .110(b) ou (c) du titre 2 du *Code of Federal Regulations* (CFR - code des règlements fédéraux) ou sauf dérogation approuvée par l'organisme d'attribution fédéral conformément à l'article 25 .110(d) du titre 2 du CFR, chaque candidat ou candidate doit :
 - i. s'inscrire sur le SAM (System for Award Management - système de gestion des attributions) avant de présenter sa candidature (**veuillez prévoir plusieurs semaines pour achever le processus sur SAM.GOV**) ;
 - ii. continuer à maintenir une inscription active au SAM en s'assurant que ses renseignements sont à jour durant toute la période durant laquelle l'attribution fédérale dont elle jouit est active ou un organisme d'attribution fédéral examine sa candidature ou son projet. Veuillez visiter respectivement les sites <http://www.dnb.com> et <https://www.sam.gov/portal/public/SAM/> pour obtenir des renseignements sur ce qui précède ;
 - iii. fournir un numéro DUNS valide dans son dossier de candidature (**à noter : le numéro doit figurer dans le dossier de candidature**).
- C. Présentation des formulaires SF 424 appropriés sur demande :
 - i. SF-424, Demande d'aide fédérale ;
 - ii. SF-424A, Renseignements budgétaires — Programmes non liés à la construction ;
 - iii. SF-424B, Assurance — Programmes non liés à la construction.
- D. Présentation d'un budget détaillé et de son descriptif ;
- E. Présentation de documents supplémentaires et d'attestations, y compris :
 - i. un Accord négocié sur le taux des coûts indirects (NICRA) ou des états financiers audités qui corroborent le taux des coûts indirects ;
 - ii. une copie signée de l'ADS 303mav, Attestations, assurances et autres déclarations du ou de la récipiendaire et dispositions standard relatives à la demande de soumissions ;
 - iii. un questionnaire d'évaluation précédant l'attribution, dûment rempli ;
 - iv. l'inscription de l'organisme (p. ex., certificat de constitution, patente, certificat d'enregistrement délivré par le gouvernement) ;
 - v. un organigramme ou une liste des dirigeants de la société ;
 - vi. les états financiers audités des deux derniers exercices.

8. CONTEXTE

Près d'un quart de la totalité des décès maternels survenant à l'échelle mondiale est lié à l'hémorragie du post-partum (HPP). L'HPP demeure la principale cause de mortalité maternelle dans la plupart des pays à faible revenu malgré les progrès réalisés à l'échelle mondiale. L'USAID a mis au point le programme Progrès en matière d'activités de prise en charge de l'hémorragie du post-partum (Advancements in Postpartum Hemorrhage Care—APPHC) en vue d'accélérer la baisse des décès maternels causés par l'HPP. Cet investissement catalyseur ponctuel vise à promouvoir l'innovation et la production de données relatives à la prévention et au traitement de l'HPP. Les activités seront menées au Malawi et à Madagascar avec une forte mobilisation pour l'apprentissage sur les territoires nationaux et à l'échelle sous-régionale et mondiale.

À 478 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes¹, les taux de mortalité maternelle demeurent élevés à Madagascar. L'enquête sur les Soins obstétricaux et néonataux d'urgence en 2012 a indiqué que l'hémorragie était la principale cause des décès maternels (20 %) et confirmé la présence d'une ou d'un prestataire de santé qualifié à moins de la moitié (44 %) du nombre total d'accouchements. Le nombre limité de prestataires de santé qualifiés entrave la capacité du système de santé malgache de fournir des services de santé de qualité. De plus, les données indiquent que les connaissances des prestataires étaient sensiblement plus faibles relativement aux complications qui constituent les principales causes de la mortalité maternelle à Madagascar².

Les projets [Breakthrough-RESEARCH](#) et [HEARD](#) entreprennent de manière concertée des activités relatives à l'APPHC au Malawi et à Madagascar. Ces dernières visent 1) à renforcer les données probantes pour entraîner un changement efficace du comportement des prestataires ainsi que les méthodes de mise en œuvre pour prévenir et traiter l'HPP et 2) à contribuer à renforcer les plateformes et processus actifs de la Science de la mise en œuvre (SMI). Le but consiste à utiliser les données probantes dans l'élaboration des lignes de conduite, la planification et la mise en œuvre, à définir par la suite les priorités des données probantes de la mise en œuvre et à tenir compte de ces premières.

Pour faire ceci, les projets [Breakthrough-RESEARCH](#) et [HEARD](#) ont entreprises un processus de collaboration avec les partenaires locaux pour définir ensemble les priorités pour la recherche sur l'HPP à Madagascar, pour développer les études pour étudier ces priorités et pour créer un groupe technique de travail comprenant tous les parties prenants, pour informer et être informé sur les activités APHPP. Ces activités sont en cours de mise en œuvre et ont été adaptées pour rester relevant et réalisable même dans le contexte actuel du Covid-19. Le projet HEARD cherche des propositions pour des études de cas qui documentent et aident à avancer la compréhension sur les adaptations qui ont eu lieu pour maintenir la continuité des services de soins maternels essentiels, pour répondre à et à cause de la pandémie Covid-19 à Madagascar.

¹ National Statistics Institute (INSTAT) – « Institut national de statistique ». 2012 à 2013. Enquête nationale de suivi des Objectifs du millénaire pour le développement pour Madagascar.

https://madagascar.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/OMD_Summary_0.pdf

² Maternal and Child Health Integrated Program - "Programme intégré de santé maternelle et infantile". 2011. Qualité des soins pour la prévention et le traitement des complications courantes chez la mère et le nouveau-né dans les établissements de santé à Madagascar.

<https://www.mchip.net/sites/default/files/Madagascar%20QoC%20report%20-%20Final.pdf>